Please check against delivery

La douzième session du Mécanisme d'expert-e-s sur le droit au développement

Déclaration d'ouverture

S.E. M. l'Ambassadeur Paul Empole Losoko Efambe

Vice-président du Conseil des droits de l'homme

Genève, le 27 octobre 2025

Madame la Haute-Commissaire adjointe,
Excellences,
Monsieur le Président ,
Chers membres du Mécanisme d'expert-e-s,
Distingués délégués,

C'est pour moi un honneur, en tant que Vice-Président du Conseil des droits de l'homme, d'ouvrir la douzième session du Mécanisme d'expert-e-s du Conseil sur le droit au développement.

Le Conseil des droits de l'homme attache une grande importance au droit au développement, en tant que droit universel et inaliénable, et partie intégrante des droits humains fondamentaux. Il a constamment souligné la nécessité de promouvoir la mise en œuvre effective de ce droit.

Dans ses nombreuses résolutions sur le droit au développement, dont celle adoptée il y a quelques semaines à peine lors de sa soixantième session, le Conseil a réaffirmé que tous les droits humains et toutes les libertés fondamentales, y compris le droit au développement, ne peuvent être pleinement réalisés que dans un cadre inclusif et collaboratif aux niveaux international, régional et national. Il

a également souligné l'importance d'associer l'ensemble du système des Nations Unies, ainsi que les organisations internationales compétentes, les institutions financières et commerciales, les organisations de la société civile, les praticiens du développement, les expert-e-s des droits humains et le public à tous les niveaux aux débats sur le droit au développement.

La douzième session du Mécanisme d'expert-e-s intervient à un moment crucial, près de quarante ans après l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement, qui, avec la Déclaration et le Programme d'action de Vienne, constitue le cadre essentiel pour promouvoir ce droit. Pourtant, malgré les progrès accomplis, notre monde continue de faire face aux multiples défis qui menacent la réalisation de ce droit fondamental. En effet, le Conseil a également souligné que l'élimination de la pauvreté, de la faim et des inégalités demeure indispensable à la réalisation du droit au développement et s'est déclaré préoccupé par l'écart croissant entre les aspirations au développement durable et les financements disponibles, en particulier pour les pays en développement.

C'est dans ce contexte que les travaux du Mécanisme d'expert-e-s sont plus pertinents et cruciaux que jamais.

Monsieur le Président,
Chers membres du Mécanisme d'expert-e-s,
Distingués délégués,
Lors de sa soixantième session, le Conseil a tenu un dialogue interactif avec le Président du Mécanisme d'expert-e-s, qui a présenté le rapport annuel du Mécanisme (A/HRC/60/38) ainsi que ses deux nouvelles études thématiques sur la mise en œuvre du droit au développement dans la coopération internationale pour le développement, et sur la justice climatique, la durabilité et le droit au développement.

À cette occasion, le Président a souligné l'engagement actif du Mécanisme auprès des États membres, de la société civile, des expert-e-s et des praticien-ne-s. Il a aussi remarqué les contributions du Mécanisme aux discussions politiques internationales, notamment sur le financement du développement et l'action climatique.

La présentation a été suivie d'interventions d'États, de groupes d'États et d'organisations de la société civile. De nombreux États ont exprimé leur ferme soutien aux travaux du Mécanisme d'expert-e-s, saluant son approche analytique et ses recommandations pratiques sur la coopération internationale et la justice climatique. Nombre d'entre eux ont également attiré l'attention sur les problèmes persistants de la dette, la nécessité de réformer le système financier international et l'importance de garantir l'accessibilité des financements et des transferts de technologies liés au climat, tout en soulignant les vulnérabilités des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement.

En outre, dans sa dernière résolution sur le droit au développement, le Conseil a accueilli favorablement le rapport annuel du Mécanisme d'expert-e-s, ainsi que ses études thématiques. Cela témoigne de la reconnaissance des efforts continus du Mécanisme pour fournir une expertise thématique, favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les États membres et promouvoir le droit au développement.

Monsieur le Président,
Chers membres du Mécanisme d'expert-e-s,

Au cours des trois prochains jours, le Mécanisme d'expert-e-s mènera des discussions approfondies sur une série de thématiques essentielles, , notamment le financement de la lutte contre le changement climatique, la participation du public comme outil de développement, les impacts des tarifs douaniers et de l'intelligence artificielle, ainsi que le rôle des organisations de la société civile au niveau local dans la réalisation du droit au développement.

Cette session offrira également une plate-forme précieuse pour un débat général, un échange de points de vue et un partage d'expériences et des bonnes pratiques entre États en matière de promotion du droit au développement.

Madame la Haute-Commissaire adjointe,
Excellences,
Monsieur le Président, chers membres du Mécanisme d'expert-e-s,
Distingués délégués,
Le Conseil reconnaît que les contraintes financières persistantes et la situation de trésorerie continuent de limiter la capacité du Mécanisme à s'acquitter pleinement de son mandat , en particulier pour la conduite de ses évaluations, de ses études et pour assurer une participation plus large aux conférences internationales. Malgré ces difficultés, le Conseil reste convaincu que les efforts continus du Mécanisme d'expert-e-s contribueront grandement à la réalisation du droit au développement. Dans sa dernière résolution sur le droit au développement, le Conseil a également réitéré sa demande au Haut-Commissariat aux droits de l'homme de continuer à accorder une priorité élevée à ce droit. Il a également invité à veiller à une allocation équilibrée, efficace et transparente des ressources humaines et financières aux mécanismes existants relatifs au droit au développement, ainsi qu'à renforcer son appui au Mécanisme d'expert-e-s sur le droit au développement.

Je vous souhaite à tous une douzième session fructueuse.

Merci.

*****